

2021 DFPE 24 Subvention 1.972.258 € à dix-sept associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de vingt-huit lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À ce jour, la Ville de Paris compte vingt-huit lieux d'accueil enfants parents (LAEP) portés par dix-sept associations. Il s'agit de lieux accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous, ouverts aux enfants de 0 à 4 ans, parfois jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de socialisation des enfants comme des parents. Ce sont également des lieux d'écoute, de parole et de réassurance pour les personnes qui y accompagnent les enfants. Ils tiennent une place importante parmi les dispositifs de soutien à la parentalité.

En complément de l'activité traditionnelle des LAEP, la Ville de Paris a souhaité développer, depuis 2018, des « LAEP mobiles » et « LAEP Hors Les Murs » afin d'aller au-devant de certains publics, notamment les publics hébergés en CHU, CHRS et hôtels sociaux, qui connaissent moins l'offre existante et ont plus de difficultés à s'en saisir si elle n'est pas en proximité immédiate de leur lieu de vie.

En 2020, malgré la crise COVID, les Lieux d'Accueil Enfant Parent financés par la Ville de Paris ont reçu 22 036 passages d'enfants sur 3 697 séances d'accueil.

Il vous est proposé d'attribuer, pour 2021, une subvention d'un montant 1.972.258 € pour l'action des 16 partenaires associatifs gérant les vingt-huit lieux d'accueil enfants-parents, suivants :

- L'association « **Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation** » (APASO) pour le LAEP « le petit port » situé 15, rue des Mariniers (14e) – 53.696 €
- L'association « **Carrefour 14** » (Centre social Didot) pour le LAEP « le petit port » situé 15, rue des Mariniers (14e) – 6.000 €
- L'association « **ARC Équipes d'Amitié** » pour le LAEP « la Caragole » situé 17, rue de l'Échiquier (10e) – 71.368 €
- L'association « **Centre d'Action Sociale Protestant** » (CASP) pour le LAEP « La bulle d'air » situé 60, rue Greneta (2e) – 67.158 €. Le projet de LAEP « hors-les-murs » dans les centres d'hébergement du CASP n'ayant pas pu être mis en place en 2020, le montant de la subvention 2020 finance la mise en œuvre 2021.
- L'association « **Consultation et Lieu d'Accueil Psychanalytique** » (CLAP) pour le LAEP « le passage des tout-petits » - 59.002 € et son projet « L'accueil

des plus Grands » - 4.030 € situés 24, passage Raguinot (12e) – soit un total de 63.032 €

- L'association « **Crescendo** », pour les LAEP mobiles « les samedis ouverts » situés dans les crèches « La Maison de Gavroche » (19e) et « La Souris Verte » (15e) – 29.031 €
- L'association « **De l'Infans à l'Enfant** » pour le LAEP « La Babillo » situé 48 bis, rue Boinod (18e) – 159.243 €
- L'association « **École des Parents et des Éducateurs d'Ile de France** » (**EPE IdF**) pour le LAEP « La maison ouverte » situé 164, boulevard Voltaire (11e) – 117.845 € et les LAEP hors les murs, « Cesbron » situé au sein de la PMI 46, rue Gilbert Cesbron (17e) et « Terrasse » situé au sein de la PMI 55 rue Claude Terrasse (16e) – 17.581 € soit un total de 135.426 €
- L'association « **Estrelia** » pour le LAEP « Graine de Familles » situé 8, rue Perdonnet (10^e) – 47.967€ ainsi que « Le coquelicot » situé 5, place du Maroc (19e) – 133.586 € et l'accueil enfants parents du CSAPA -Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie situé au 10, rue Perdonnet (10^e) – 61.810 € soit un total de 243.363 €
- La « **Fondation de Rothschild** » pour le LAEP « Ilot Bébés » situé 4/7, square Dunois (13e) – 195.831 €
- L'association « **Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple** » (I.R.A.E.C.) pour le LAEP situé 41, rue Joseph de Maistre (18e) – 238.986 €
- L'association « **L'Arbre Bleu** » pour le LAEP « L'arbre bleu » situé 52, rue Polonceau (18e) – 141.900 €
- L'association « **Œuvre de Secours aux Enfants** » pour le LAEP « la maison des sources » situé 83, rue Julien Lacroix (20e) – 190.887 € et le LAEP mobile à destination des familles en situation de précarité, hébergées au sein de quatre lieux (un hôtel social parisien, d'un centre d'hébergement d'urgence et deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale) – 55.835 € soit un total de 246.722 €
- L'association « **Parler à d'autres** » pour le LAEP « Les petits les grands » situé 5, rue de la Boule Rouge – 74.998 € et son projet spécifique « Les P'tits Matins » (9e) – 11.296 € soit un total de 86.294 €
- L'association « **Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte** » pour le LAEP située 13, rue Meilhac (15e) – 164.202 €
- Le GIP « **Samu Social de Paris** » pour le LAEP « hors-les-murs » au sein de deux hôtels sociaux : boulevard Magenta (10e) et rue de Chaligny (12e) – 15.000 €

En complément, afin d'intégrer la ressource au réseau parisien, un nouveau projet est intégré à cette proposition. Il s'agit du LAEP Thorel porté par l'association « **OSE - Œuvre de Secours aux Enfants** » qui se situe au sein de l'ESI « Bonne nouvelle » au 9, rue Thorel (2^e) à destination des familles en situation de rue – 43.006 € (sur délégation de crédits DASES).

L'optimisation du réseau des LAEP parisiens est une priorité partagée par la CAF et la Ville de Paris, qui ont pris en la matière des engagements forts dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022. La CAF cofinance l'ensemble des LAEP soutenus par la Ville et il est proposé que la Ville poursuive également son soutien aux sept LAEP portés par la CAF en centre social, par le biais d'un soutien financier de 12.000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris